

1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES

Usages homologués	Cultures	Doses	Stade d'application	Nombre d'applications max/an	Délai avant récolte	ZNT aqua	ZNT plantes non cibles
Blé *désherbage	avant repos végétatif	0,075 L/ha	1	BBCH 12-22	F	20 m dont DVP 20 m	5 m
	après reprise de la végétation	0,1 L/ha					
Blé de printemps *désherbage	Blé de printemps	/	1	BBCH 12 -29	F	5 m dont DVP 5m	5 m
Orge d'hiver*désherbage	avant repos végétatif	0,075 L/ha	1	BBCH 12-22	F	20 m dont DVP 20 m	5 m
	après reprise de la végétation	0,1 L/ha	1				
Orge de printemps*désherbage	Orge de printemps	/	1	BBCH 12 -29	F	5 m dont DVP 5m	5 m
Seigle *désherbage	avant repos végétatif	0,075 L/ha	1	BBCH 12-22	F	20 m dont DVP 20 m	5 m
	après reprise de la végétation	0,1 L/ha	1				
Porte graine/graminées fourragères et à gazons*désherbage	Porte-graine, graminées fourragères et à gazons	/	1	BBCH 12 -32	F	5 m dont DVP 5m	5 m

DVP: dispositif végétalisé permanent

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

NUFARM SAS préconise l'utilisation de ce produit uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

3 MODE D'ACTION

SARACEN® DELTA est un herbicide à base de florasulam et de diflufenicanil, efficace sur un large spectre d'adventices des céréales. Le florasulam appartient à la famille des triazolopyrimidines agissant par inhibition de l'acétolactate synthase. Il altère ainsi rapidement la division cellulaire et la croissance des adventices, provoquant la mort de ces dernières.

Le diflufenicanil est un inhibiteur de la synthèse des caroténoïdes. Il concurrence l'absorption de la lumière dans la plante provoquant sa photo-oxydation.

SARACEN® DELTA est un herbicide anti-dicotylédones à large spectre à action foliaire et racinaire. **SARACEN® DELTA** est efficace sur les dicotylédones présentes ou en cours de levée grâce à sa persistance de quelques semaines. **SARACEN® DELTA** est ainsi utilisable avant le repos végétatif et après la reprise de végétation sur céréales d'hiver (se référer au tableau des usages pour les doses et stades).

SARACEN® DELTA est aussi utilisable sur céréales de printemps.

4 SPECTRE D'EFFICACITE

Mouron des champs, chénopode blanc, gaillet gratteron, sarve, véronique de Perse, pensée des champs.

5 PRECAUTIONS D'EMPLOI

Eviter tout recroisement de traitements. Ne pas traiter des cultures mal implantées.

Appliquer **SARACEN® DELTA** par temps calme, sans vent (vent inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort selon la réglementation en vigueur). Eviter tout entraînement des gouttelettes de bouillie sur les cultures voisines sensibles, ainsi que sur les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (betteraves, colza, lin, pois, cultures légumières ou ornementales, pépinières, vergers ou vignes).

Eviter les dérives de pulvérisation vers les mares, rivières et fossés. Ne pas traiter à proximité des points d'eau. Eviter l'inhalation de gouttelettes de bouillie.

Dans le cas d'utilisation de buses antidérive, respecter les recommandations d'utilisation du fabricant (volume d'eau, pression).

Mettre en œuvre les bonnes pratiques agricoles visant à limiter les risques de dérive.

En cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en œuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

7 MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Sur orge éviter de mélanger **SARACEN® DELTA** avec des fongicides de la famille des triazoles.

SARACEN® DELTA est parfaitement mélangeable avec la plupart des produits antigraminées / antidicotylédones, avec ou sans adjuvant.

AMM : 2190312

Composition : 500 g/L de diflufenicanil + 50 g/L de florasulame

Formulation : Suspension concentrée (SC)

8 PREPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser un volume de bouillie de 150 -300 L/ha.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **SARACEN® DELTA**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide de traitement précédent. Introduire **SARACEN® DELTA** directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur en mouvement. En l'absence d'incorporateur, surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur (clapet anti-retour, dispositif de surverse), verser la quantité requise de **SARACEN® DELTA** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur à demi rempli d'eau, l'agitateur en marche. Terminer le remplissage. Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur. Ne pas conserver la bouillie de pulvérisation dans la cuve plus de 24 heures. Se protéger (voir paragraphe sur la protection de l'opérateur). Vérifier régulièrement et maintenir le matériel en bon état et le réglage du matériel. Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

9 CULTURES DE REMPLACEMENT

En cas de retournement d'une céréales d'hiver désherbée avec **SARACEN® DELTA**, une céréale de printemps ou une graminée fourragère pourra être implantée sans labour préalable, en respectant un délai minimum d'un mois après l'application de **SARACEN® DELTA**.

10 CULTURES DE REMPLACEMENT

Dans le cadre d'une rotation normale, il n'existe aucune restriction à l'implantation de la culture suivante et des cultures intermédiaires (nous consulter pour les cultures légumières et florales).

11 PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

12 STOCKAGE DU PRODUIT




Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Ne pas stocker à plus de 35°C.

13 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douce en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	MÉLANGE/ CHARGEMENT	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
		APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR : PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		EPI partiel			EPI partiel

* EN CAS D'INTERVENTION A L'EXTERIEUR : DANS CE CAS, LES GANTS DOIVENT ETRE STOCKES ET PORTES A L'EXTERIEUR DE LA CABINE

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

11 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buse...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

12 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

13 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

14 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

15 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

16 CLASSEMENT

EUH208: Contient de la 1,2-benzothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.



ATTENTION

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

273: Eviter les rejets dans l'environnement

P391: recueillir le produit répandu

P501 : Eliminer le contenu et le récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de réentrée: 6 heures

SPe2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages céréales d'hiver et porte graine graminées fourragères et à gazon.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m comportant un DVP non traité de 5m en bordure des points d'eau, pour les applications après la reprise de végétation sur céréales et cultures porte-graines graminées fourragères et à gazon.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m comportant un DVP non traité de 20m en bordure des points d'eau, pour pour les applications avant repos végétatif sur céréales à paille d'hiver.

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et l'espace susceptible d'être fréquenté par des personnes présentes ou des résidents.

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com. Mars 2019. Annule et remplace toutes versions précédentes.

Nufarm s.a.s

28, boulevard Camélinat - 92230 Gennevilliers - FRANCE
Tél. 01 40 85 50 50 / Fax 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

 **Nufarm**
Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.